

L'actualité ALIMENTAIRE

Cahier spécial
GESTION DE L'EAU

Profil
LES BRASSEURS DU NORD



Dossier

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PAR FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE

Directeur développement des affaires, Frare & Gallant

LE BÂTIMENT DURABLE : un choix gagnant ?

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LA SENSIBILISATION À NOTRE ENVIRONNEMENT ET À L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES OCCUPENT UNE PLACE DE PLUS EN PLUS PRÉPONDERANTE DANS NOS FAÇONS DE FAIRE DES AFFAIRES, DE DÉVELOPPER NOS ENTREPRISES ET INFLUENT, PAR LE FAIT MÊME, NOS DÉCISIONS ET PROCÉDÉS.

L'industrie agroalimentaire n'échappe pas à cette tendance. Grande consommatrice de ressources, faisant partie d'un secteur très réglementé, cette industrie cherche toujours à innover et à s'améliorer.

QU'EST-CE QUE LE BÂTIMENT DURABLE ?

C'est dans ce contexte que les notions d'écoresponsabilité et de développement durable ont commencé à faire surface. En étudiant ces notions, on se rend vite compte que, pour l'industrie, elles sont rattachées au bâtiment. Et qui dit bâtiment écoresponsable, dit bâtiment durable.

Voici la définition que donne Wikipédia : Un bâtiment durable est la création, la restauration, la rénovation ou la réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'écologie à chaque étape de la construction, et plus tard, de son utilisation (chauffage, consommation d'énergie, rejet des divers flux : eau, déchets). Cette notion, apparue à la fin des années 1960, cherche aussi à intégrer le plus respectueusement possible le bâti dans le milieu naturel en utilisant au mieux des ressources peu transformées, locales, saines, et dans le milieu urbain, de travail ou rural en favorisant les liens sociaux.

Cette notion théorique d'un bâtiment durable se retrouve dans certains concepts liés à l'implantation et à la construction

LEED : UNE SOLUTION D'ENVERGURE MUR À MUR ?

Le programme de certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) a beaucoup gagné en popularité ces dernières années. Créé par le U.S. Green Building Council (USGBC), le système a été adapté au marché canadien par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa).

Bien qu'adaptés au marché canadien, les fondements du programme ne tiennent pas toujours compte des particularités et des défis liés à notre climat. Les défis en efficacité énergétique sont très différents entre Dallas, au Texas, et Montréal ! D'autres critères dans le système de pointage LEED tiennent peu compte des disparités régionales. Les points pour le transport en commun peuvent être difficiles à obtenir pour une entreprise de transformation de porc située en Gaspésie ! Même chose pour les points attribués pour les employés qui se rendent au travail à bicyclette pour une entreprise située à l'extérieur d'une zone urbaine dans le Centre-du-Québec. Aussi, les coûts rattachés à l'obtention d'une certification et au maintien de celle-ci peuvent sembler onéreux pour de plus petites entreprises. C'est pourquoi beaucoup de projets se réalisent sans la certification LEED.

Par contre, sans obtenir la certification LEED, on peut toujours s'inspirer des principes de base dans la conception et la réalisation d'un projet de rénovation ou de construction. Les notions de récupération et de meilleure gestion des ressources (chaleur et eau), d'efficacité énergétique, de choix de matériaux locaux, de respect environnemental du site sont autant de points gagnants à incorporer à tout projet.

d'un bâtiment. Par exemple, le concept LID (Low Impact Development) tient compte de plusieurs facteurs lors de l'implantation d'un bâtiment, dont l'impact sur l'environnement existant et la gestion des eaux pluviales. Le concept LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), quant à lui, met surtout l'accent sur la qualité énergétique et environnementale du bâtiment. On trouve aussi d'autres certifications reliées au concept de bâtiment durable comme BOMA BEST (Building Environmental Standards) et, en France, BBC (Bâtiment Basse Consommation) et HQE (Haute Qualité Environnementale).

BÂTIMENT DURABLE : POUR QUI ET COMMENT ?

Ces deux concepts et leurs prémisses ne sont pas encore très répandus dans l'industrie agroalimentaire québécoise. Le surcoût engendré par leur implantation et le rapport coût-bénéfice encore faible – attribuable, entre autres, au faible coût de l'énergie au Québec – ont freiné leur déploiement à plus grande échelle. Par contre, les entreprises du secteur sont de plus en plus conscientes de l'importance des avantages des composantes et des notions de ces concepts. Ceux-ci ayant aussi une connotation positive auprès de la population en général, des projets intégrant la certification LEED,



© FRANK DESGAGNÉS

TERRASSE CONSTRUITE DE MATÉRIAUX RECYCLABLES ET DÉDIÉE AUX EMPLOYÉS : PRENDRE SOIN D'EUX, C'EST AUSSI DURABLE.

par exemple, peuvent être favorisés du point de vue de l'acceptabilité sociale et ainsi rencontrer moins d'obstacles à leur réalisation. Nul besoin d'avoir un projet de réfection majeure ou de se faire construire un nouveau bâtiment pour pouvoir intégrer les notions reliées au bâtiment durable. Les entrepreneurs en construction spécialisés pour l'industrie agroalimentaire sauront vous conseiller et vous guider. Parmi eux, il y a généralement un expert en certification LEED ou en bâtiment durable qui révisé tous les projets, petits ou gros. De cette façon, il est possible de proposer aux clients des solutions d'orientation durable et d'entrevoir les différentes façons de réaliser des gains sur le plan énergétique pour ensuite incorporer ces travaux au projet.

De plus, le choix des matériaux et des sous-traitants peut avoir une incidence sur notre écoresponsabilité. En faisant affaire avec un sous-traitant qui utilise des produits équivalents et non toxiques ou en choisissant des matériaux faits de matières premières qui proviennent du Québec, nous mettons en application les notions de bâtiment durable.

L'industrie agroalimentaire intègre déjà plusieurs notions du bâtiment durable dans ses pratiques courantes et elle y voit les bénéfices. Que ce soit en mécanique du bâtiment ou en récupération des eaux grises, l'industrie est au fait des avantages et des retombées de ces procédés. En installant des panneaux photovoltaïques, elle met à bon usage les grandes toitures des bâtisses industrielles tout en faisant baisser la facture d'électricité. Même chose en récupérant la chaleur dégagée par la machinerie, processus qui

fait économiser sur les frais de chauffage. La récupération des eaux grises, quant à elle, s'inscrit plus dans une obligation de traiter les eaux usées. Par contre, en poussant plus loin le processus, les eaux usées peuvent être traitées et filtrées, permettant ainsi leur utilisation pour l'arrosage extérieur, l'alimentation des installations sanitaires ou le nettoyage léger. Leur filtration peut même se faire de façon naturelle en implantant des marais filtrants à même les bassins de rétention, ce qui rejoint tout à fait les concepts LID ou LEED mentionnés plus haut.

« Le BÂTIMENT DURABLE et les concepts s'y rattachant représentent une SOLUTION D'AVENIR pour l'industrie alimentaire. »

COMMENT FAVORISER L'IMPLANTATION ?

Malheureusement, les coûts reliés à la mise en place de ces processus ralentissent l'implantation du nombre de bâtiments durables pour ses seules vertus environnementales. C'est pourquoi un bon nombre d'administrateurs publics dans le monde ont créé des programmes de subventions pour favoriser la construction ou la mise à niveau de bâtiments verts.

Certains pays, comme la France, ont mis sur pied des programmes de subventions combinant subventions directes pour la construction à des crédits d'impôt et de taxe liés à la valeur foncière ajoutée par

la construction d'un bâtiment vert ou durable. D'autres, comme la ville de Chicago, s'assurent de traiter plus rapidement les demandes de permis de construction de bâtiments verts avec l'aide d'une équipe d'experts qui analysent ces demandes de façon accélérée et prioritaire.

Au Québec, il n'existe pas encore de programmes semblables à ce que l'on retrouve ailleurs. Plusieurs municipalités se penchent actuellement sur des mesures similaires à celles implantées par la ville de Chicago. Dans le contexte budgétaire d'aujourd'hui, la création de programmes basés uniquement sur des subventions reste une solution à oublier à court terme. Par contre, des mesures intégrant des solutions novatrices seront une voie à privilégier. L'accélération du traitement des demandes auprès du BAPE pour les projets verts, un taux d'électricité préférentiel en dessous d'un certain plafond de consommation pour favoriser l'implantation de mesures d'économies d'énergie, un crédit de la taxe d'eau pour les entreprises qui mettent en place des processus de récupération et filtration d'eau, ce qui diminue la pression sur les réseaux d'aqueduc et les nappes phréatiques. Ces mesures peuvent s'implanter à coût presque nul et contribueraient à augmenter le nombre de bâtiments verts et durables sur le territoire québécois.

Le bâtiment durable et les concepts s'y rattachant représentent une solution d'avenir pour l'industrie alimentaire. Plusieurs éléments sont déjà présents dans les façons de faire de l'industrie, et il suffirait de quelques coups de pouce des autorités en place pour pouvoir assister à une plus grande démocratisation de ces procédés. **A**